

INDUSTRIE DU CIMENT

L'industrie du ciment dans le monde

En 2002, la production mondiale de ciment a atteint 1,75 Md.T, en hausse de 3,5% par rapport à l'exercice précédent. L'Asie, en première position, s'est adjugée 64,2%.

La Chine demeure le producteur le plus important au monde (37,7% du total), enregistrant, depuis 1995, une croissance de sa production d'environ 20% ou 100 M.T. L'Europe, quant à elle, a assuré 15,5% du volume global à l'échelle de la planète, alors que les Etats-Unis n'en représentent que 5,1%.

Pour leurs parts, le continent africain et le Japon arrivent presque à égalité avec respectivement 4,4% et 4,1% de la production mondiale.

Depuis quelques années, l'industrie du ciment connaît un essor considérable dans les pays en développement. Plusieurs facteurs contribuent à cette situation. La disponibilité de la matière première et d'une main-d'œuvre bon marché facilitent, en effet, l'installation de grandes usines.

Certains équipements requis pour cette industrie, lourdement capitalistique par ailleurs, (concasseurs, broyeurs, fours et doseurs), sont souvent utilisés par d'autres secteurs et peuvent donc être achetés usagés.

Traditionnellement, le ciment présente un faible rapport valeur/poids, il en résulte des coûts de transport élevés (transport de surface), d'où une répartition régionale des marchés.

Cependant, le faible coût du transport maritime a transformé certains pays, ayant accès à cette forme de transport (ex. la Chine) en des commerçants mondiaux de ciment. Une compétitivité d'ailleurs accrue par un coût de main-d'œuvre peu élevé et des normes réglementaires environnementales peu contraignantes.

L'industrie du ciment au Maroc

Atouts du secteur

L'industrie cimentière est l'une des activités industrielles les mieux structurées et les mieux réparties sur le territoire national. Elle réalise, en moyenne, 46% de la production et 50% de la valeur ajoutée du secteur «matériaux de construction».

Le marché national est réparti entre les différents acteurs, avec une prédominance de **LAFARGE** dans le nord-ouest, **Ciment du Maroc** dans le sud et **Holcim** dans le Nord-Est. Les coûts élevés du transport expliquent, dans une large mesure, le fait que chaque groupe contrôle une grande partie du marché dans sa région.

Les années 90 ont constitué pour cette industrie, une période de restructuration, de développement et d'investissement. Les progrès réalisés ont permis au Maroc, d'une part, de rompre avec l'importation de ciment qui atteignait, par le passé, le tiers de la consommation nationale, d'autre part, de promouvoir, à partir de 1994, l'exportation du clinker et du ciment. La mise à niveau de l'industrie cimentière marocaine a été renforcée à partir de 1990. Le secteur a ainsi bénéficié sur une période de 10 ans de 6 Md.Dh d'investissements, destinés à la modernisation et l'augmentation des capacités de production.

Il est prévu, pour la période quinquennale 2000-2004, de réaliser des investissements totalisant plus de 5 Md.Dh dont 500 millions par an affectés à la mise à niveau des installations. Le complément de ces investissements ira, quant à lui, à la mise en place ex-nihilo de deux usines cimentières (Tétouan II et Settat).

Les programmes d'infrastructures routières, de tourisme et d'installations sportives ainsi que la ferme volonté affichée par le gouvernement de résorber le déficit en logement social, constituent des opportunités certaines pour cette industrie en plein développement. D'autant plus que la consommation de ciment par habitant au Maroc reste largement en deçà des chiffres réalisés par des pays à économies similaires. A titre indicatif, elle était, à fin 2002, de 586 kg/habitant/an en Tunisie alors qu'elle était seulement de 308 kg au Maroc.

Le secteur cimentier marocain compte quatre entreprises, toutes adossées à des groupes internationaux, qui exploitent 11 usines d'une capacité de production annuelle de 11 M.T. Ces usines sont réparties sur les quatre coins du royaume : Agadir, Safi, Marrakech, Oujda, Fès, Bouskoura, Meknès, Tanger, Temara et Tétouan.

Le secteur traverse une conjoncture favorable, comme en témoignent le développement des ventes de ciment et la hausse des crédits à moyen et long terme accordés par le secteur bancaire au logement.

En effet, à fin décembre 2003, la consommation nationale de ciment a totalisé 9,280 M.T contre 8,486 millions en 2002, en augmentation de 9,4%. Par ailleurs, les concours à l'économie alloués à l'immobilier ont totalisé 39.475 M.Dh ou 18,4% du total des crédits, en 2003 contre 35.155 M.Dh ou 17,7% du total, un an auparavant, s'inscrivant en hausse de 12,3%.

A fin décembre 2003 toujours, les ventes de ciment se sont établies à 9.280 tonnes, enregistrant ainsi une évolution de 9,4% par rapport à la même période de l'année 2002.

Handicaps du secteur

Le coût de l'énergie reste la préoccupation majeure de l'industrie cimentière marocaine. La suppression de la TIC sur les combustibles industriels ayant été accordée au titre de la Loi de Finances 2004 a cependant, été accompagnée d'un relèvement du taux de la TVA applicable à l'énergie électrique de 7% à 14%.

A ce titre, il convient de signaler que le coût de l'énergie représente les deux tiers du prix de revient du ciment au Maroc.

Le démantèlement progressif des droits de douane placera les industriels marocains du ciment face à la concurrence frontale des opérateurs internationaux qui disposent de ressources énergétiques dans des conditions plus avantageuses.

Perspectives du secteur

Les chantiers ouverts par le Gouvernement permettent d'anticiper un rythme de progression élevé durant l'année en cours. Le mois de décembre 2003, à lui seul, a connu une hausse des ventes de l'ordre de 24%. Elles se sont établies à 780.000 tonnes.

Pour les cinq années à venir, les investissements engagés par les cimentiers membres de l'Association Professionnelle des Cimentiers (APC) atteindront plus de 5 Mds.Dh, mobilisés pour développer les installations existantes et créer de nouveaux sites, tablant sur une consommation annuelle de l'ordre de 15 M.T à l'horizon 2015.

Les professionnels estiment que la production annuelle du ciment devrait, à partir de 2006, augmenter de 600.000 tonnes pour faire face au déficit en logements qui se situe, selon le Gouvernement, à 800.000 unités.

Ainsi, Holcim Maroc compte investir 2,6 Md.Dh entre 2004 et 2007, Lafarge Maroc 2,5 Md.Dh entre 2004 et 2008 et Ciment du Maroc 600 M.Dh entre 2004 et 2006.

Cependant, l'un des grands défis auxquels est exposé le secteur est, sans doute, l'ouverture de nos frontières à travers les accords de zones de libre échange que le Maroc a signés. Il s'agit spécialement de ceux avec l'Egypte et la Turquie.

En effet, ces deux pays sont structurellement excédentaires en énergie, d'où le prix abordable de leur ciment. Aujourd'hui, le ciment turc est écoulé à 35 dollars/t et celui égyptien à 36 dollars/t contre 70 dollars/t pour le ciment marocain. Livré à Casablanca, le ciment de ces deux pays serait toujours compétitif malgré la hausse du coût du fret maritime.

Il faut tout de même noter que dans l'immédiat la menace proviendrait de l'Egypte qui serait en mesure d'écouler le ciment gris en exonération de droit de douane dès le début de l'année

prochaine.

A ce phénomène de la baisse du coût de l'énergie, il faut ajouter la forte dévaluation des Livres turque (50%) et égyptienne (43%) par rapport au dollar observée entre 1999 et 2003. En général, les monnaies des deux pays ont perdu près de la moitié de leur valeur en 5 ans ce qui favorise beaucoup leurs exportations exprimées en dollar.

Cependant, à court et moyen termes, les industriels locaux devraient bénéficier d'une protection à trois niveaux, constituée par les barrières normatives, le coût actuellement inabordable du fret maritime et l'indisponibilité d'infrastructures portuaires à même d'accueillir de grosses livraisons de ciment qui constituent en effet autant de barrières qu'il faudra surmonter pour rendre rentable l'importation du ciment.

Pour faire face à tous ces défis, les professionnels ne cessent de revendiquer la libéralisation de l'approvisionnement en gaz, l'allégement de la fiscalité appliquée aux produits énergétiques et la levée des droits de douane sur le coke importé (10%).

Mesures réglementaires et fiscales relatives au secteur de la construction

- Une taxe sur la vente, sortie d'usine ou à l'importation du ciment au taux de 0,10 dirhams par Kg de ciment.
- Création d'un fonds pour l'habitat social : au crédit, ce fonds inclura notamment le produit de la taxe spéciale sur le ciment et au débit, il retracera les dépenses afférentes aux contributions de l'Etat au titre des opérations d'habitat social et aux programmes de résorption de l'habitat insalubre.
- Suppression de la TIC applicable aux intrants utilisés pour la production de l'énergie électrique.
- Relèvement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable à l'énergie électrique de 7 à 14 % suite à la suppression de la TIC.